

Chenalisation de la Sienne :
Un projet nécessaire.
Un impact faible et temporaire.

En tout premier lieu, permettez moi de vous remercier de ce lieu d'expression que vous avez ouvert, la démocratie est toujours la bien venue à Regnéville sur mer.

Mais, permettez moi aussi de ne pas partager la vision, quelque peu « apocalyptique » des travaux de protection de la dune de Montmartin sur mer et des espaces situés à l'arrière telle que les décrivent vos différentes publications, vos articles de presse, votre blog et votre prospectus pétition.

Il est tout à fait normal de vouloir informer les habitants de certains désaccords existants, mais la description faite, comme on a pu le lire, de travaux gigantesques, de carrière perpétuelle ou de projet de « destructeur » ne reflète ni la réalité de ce projet, ni des solutions possibles.

Il me semble aussi que l'information que vous distribuez ne soit pas des plus objective et comporte même quelques contre vérités, voir petits mensonges, j'y reviendrai tout à l'heure.

Non, ce projet n'est pas un projet destructeur !

A l'issue de ces travaux le site aura strictement le même aspect qu'avant !

Il y aura toujours une belle embouchure ensablée et des centaines d'oiseaux à se chamailler.

La point d'Agon ne sera pas arasée, elle restera telle qu'elle est, ce n'est qu'une partie des masses de sables qui s'entassent à l'entrée du havre sera déplacée et aplanie.

Oui, il y a des sites en danger imminent :

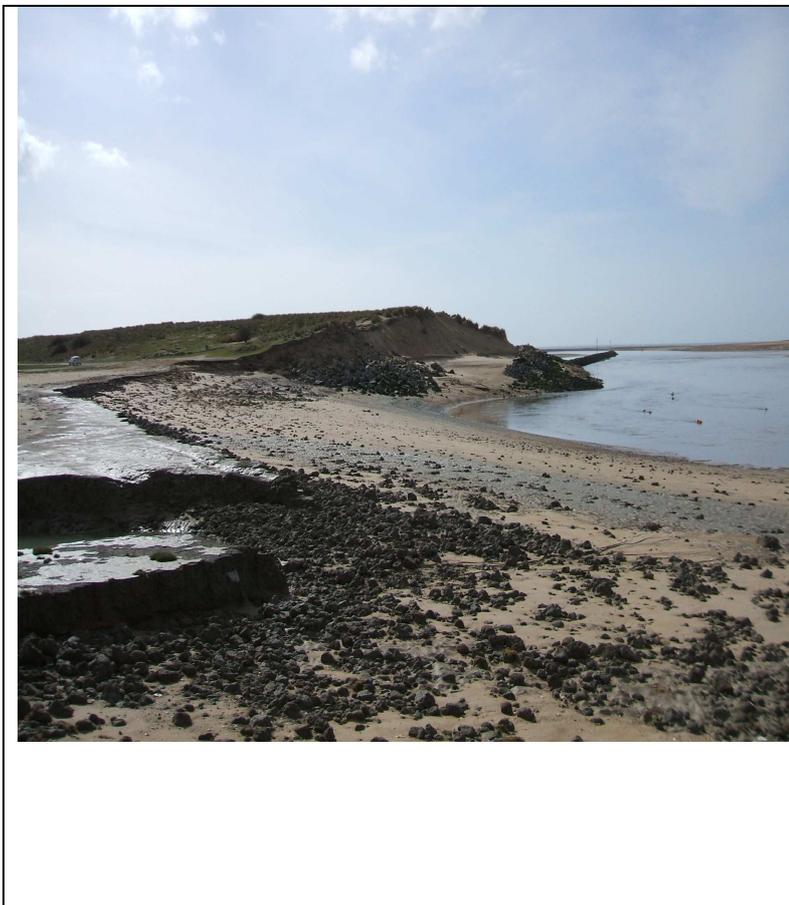
Les sites les plus immédiatement en danger sont la dune de Montmartin et les espaces cultivés et urbanisés sous Montmartin et Hauteville sur mer.

La baie de Sienne est aussi menacée par la fermeture progressive de l'embouchure et l'accélération de son colmatage qui, à terme risque fort de lui faire perdre son caractère maritime et de bouleverser la faune et la flore qui y résident actuellement.

Oui, il y a urgence :

Il est donc urgent de prendre la vraie mesure des dégâts qui se produiront si rien n'est fait : Le contournement de la digue basse par l'arrière, entraînant une érosion forte de la dune de Montmartin à l'Est et la probable reprise de l'érosion de la plage de Montmartin, remet à l'ordre du jour la menace d'inondation maritime de la ferme du Passevin, de la station d'épuration collectant Hauteville Montmartin et Annoville, et des zones urbanisées.

Voir ci après les photos de l'érosion actuelle de la dune de Montmartin



Avant de passer aux quelques points « techniques » objet des ces critiques, il me semble indispensable de faire part d'une vision assez différente de l'histoire de ce havre, de la vie qui s'y est déroulée et des problèmes que posent l'évolution de la Sienne et **son entretien**. Car la lecture des quelques témoignages arrivés sur votre blog montre bien que les désaccords tournent surtout autour de l'idée que chacun peut se faire du rapport de l'homme avec la nature, mais ils semblent aussi faire preuve d'une certaine méconnaissance de l'historique de l'évolution du havre, de ce qui a déjà été réalisé et de la vraie teneur du projet actuel.

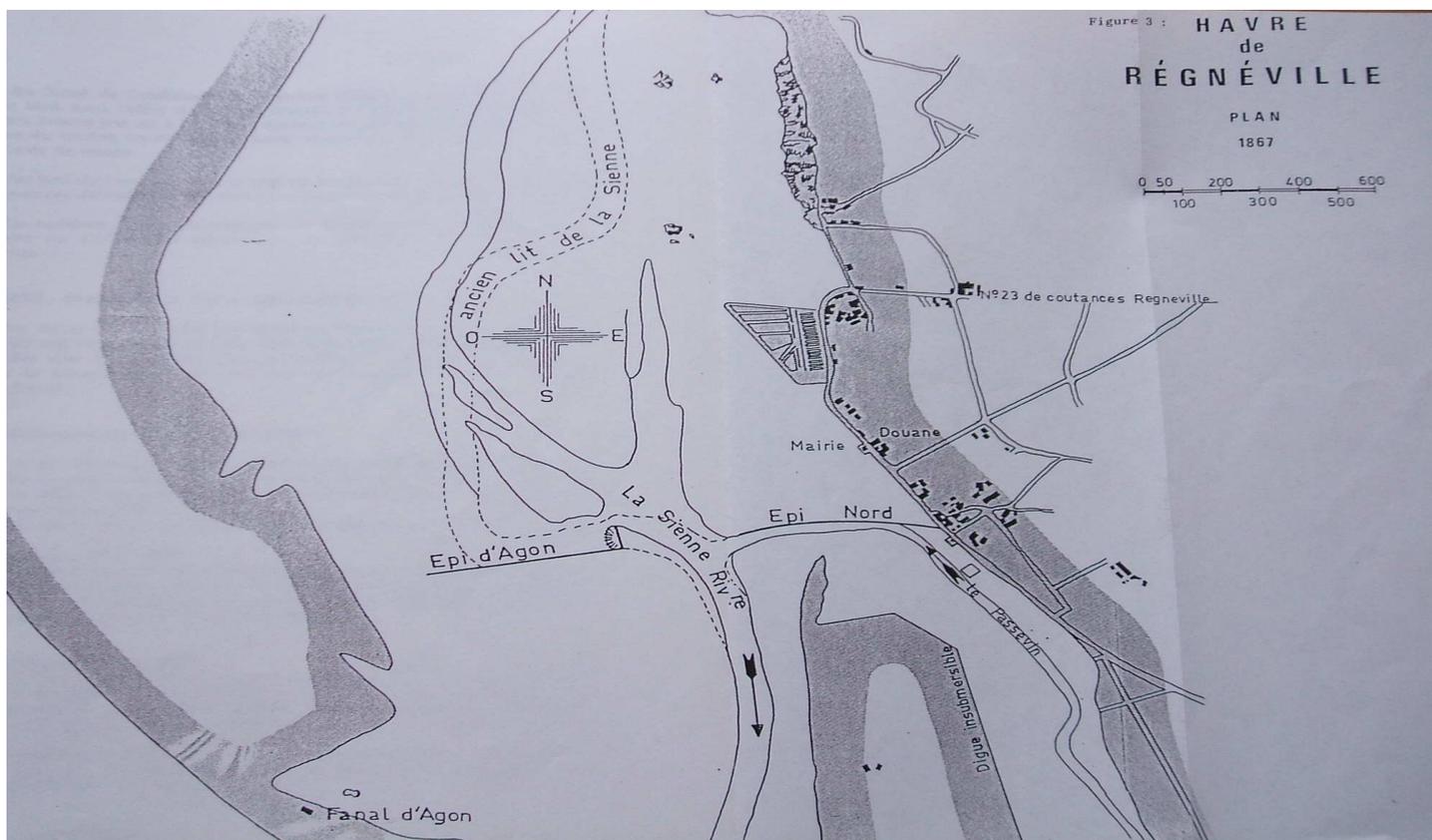
Le havre de Regnéville, un site travaillé de longue date par l'homme.

Heureusement, le havre de Regnéville est resté un très beau site dont l'aspect naturel a été préservé. Cependant, **ce site n'est pas à proprement parlé un site « naturel »**. Le havre de Regnéville a été constamment travaillé, particulièrement ces deux derniers siècles. Les trois ouvrages existant à l'intérieur de ce havre sous forme de digue ou de guide-eau influent directement sur le cours de la Sienne.

Les documents ci après, issus de l'étude d'impact menée en 1993, à l'occasion d'un projet d'aménagement de cale à Regnéville sur mer, montrent un paragraphe relatant les effets encore sensibles de ces ouvrages aujourd'hui et leur cartographie.

112.4 - Situation actuelle.

Il est indéniable que les ouvrages anciens ont encore une influence sur le régime hydrographique de la Sienne. Les divagations de la rivière tournent autour de deux positions extrêmes en forme de huit avec un point de croisement des profils en long entre l'épi d'Agon et le guideau d'Agon à l'Ouest, et l'épi Nord du Passevin à l'Est.



L'histoire de ce havre c'est donc avant tout l'histoire de ce port naturel qu'il forme. Régnéville était le troisième port marchand du département et l'histoire de sa gestion est intimement liée à l'histoire de Régnéville. Le havre a toujours été entretenu par ceux qui nous ont précédé; on en **retirait de la tangue** qui a permis jusque dans les années 1950 d'amender les terres agricoles dans tout le Coutançais. On retirait, environ, 600 000 m³ de tangue à la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à ce que les produits chimiques prennent, hélas, la relève. Cette extraction à grande échelle a-t-elle dégradé le milieu ? Non ! bien au contraire, elle a contribué à retarder le colmatage et permis le maintien de la faune et de la flore que vous et, moi-même, affirmons défendre.

On en retirait aussi du sable ! Le village de Régnéville est né des pierres extraites des carrières ouvertes dans la veine calcaire sur laquelle il est assis, de la chaux que l'on fabriquait avec ces pierres et **du sable extrait du havre** avec lequel on fabriquait le mortier ! C'est de ces matériaux que Régnéville tire son caractère si particulier, reconnu et admiré par tous. Sans ce havre, sans ce travail, sans ces prélèvements faits à la nature, Régnéville n'existerait pas et ce havre serait très certainement très différent de ce que l'on connaît aujourd'hui. Extrait de la même étude de 1993 :

On eut recours par la suite, et ce dans la première moitié du XX^{ème} siècle, à un entretien du chenal par une extraction de l'ordre de 40 000 mètres cubes par an convoyés en wagonnets depuis la gare de Régnéville.

Les travaux d'endiguement du Passevin ont favorisé le développement des herbues au Nord et plus récemment au Sud des épis. L'épi d'Agon influe sur l'écoulement des eaux de la Sienne comme en témoigne notamment les états de 1973 et 1979 (figure 4). On peut estimer à plus de 100 000 m³, le dépôt moyen annuel des matériaux qui colmatent l'intérieur du havre.

L'ouvrage du Hable permet quant à lui, de contrôler les divagations de la Sienne et de protéger les berges au Nord et au Sud de Régnéville. Ce qui en apparaît aujourd'hui s'appuierait sur les reste d'un parc aux huîtres (voir paragraphe 21.1).

Pour en revenir au problème actuel, et même si les quelques infrastructures réalisées aux cours des 150 dernières années ne sont plus visibles aujourd'hui, cachées sous le sable, on ne peut réfléchir aux solutions possibles sans tenir compte de l'influence qu'elles ont encore aujourd'hui.

Ensablement et érosion

A la fin du 20^{ème} siècle, aux environs de 1979, on prononça l'interdiction définitive de toute ponction de sable à des fins commerciales.

Résultat, plus aucune action n'étant entreprise, l'ensablement et l'évolution de la pointe d'Agon ont rapidement provoqué les problèmes majeurs d'érosion auxquels il faut de nouveau répondre aujourd'hui : Le sable s'est accumulé naturellement au bout de la pointe d'Agon, la prolongeant en obliquant vers le Sud Est. Le lit principal de sortie de la Sienne s'est alors déplacé contre la dune et la plage de Montmartin entraînant une telle érosion que la mer est passée à plusieurs reprises derrière, envahissant les terres arables et menaçant les maisons. A terme, la ferme et les zones urbanisées de Montmartin et Hauteville étaient directement menacés.

Autre effet de cette évolution, ce rétrécissement rend de plus en plus délicat, voire dangereux par mer agitée, la navigation dans l'entrée dans la baie de Sienne.

Origine des travaux.

Devant cette évolution une étude sur maquette fut réalisée dans les années 1980 par le labo de Maison-Alfort. Un plan d'action fut mis au point par le GRESARC de l'université de Caen. La première partie réalisée entre 1987 et 1989 consista à l'édification de plusieurs épis le long de la plage de Montmartin, de la digue basse et au creusement d'un premier chenal au bout de la digue basse.

Première contre vérité : L'allongement de la Pointe d'Agon n'a rien à voir avec l'édification de la digue basse de 1987 ; c'est le fait de tous les havres de la côte ouest. Il déplace le lit de la Sienne vers l'Est, érodant terres agricoles et menaçant les espaces construits. L'objectif de la digue basse était de redresser le cours de la Sienne vers l'Ouest .

Contrairement à ce que vous écrivez, cette partie d'ouvrage a fort bien rempli son rôle, la dune de Montmartin s'est bien reconstituée et la plage s'est rechargée correctement en sable.

Par contre, une partie seulement des travaux ont été réalisés. Il était prévu en deuxième phase, la prolongation de ce chenal et son entretien régulier, ainsi que l'édification d'un épi transversal au niveau de la pointe d'Agon visant à freiner la divagation du sable vers l'intérieur du havre.

Cette seconde phase n'a jamais été réalisée pour cause de refus de financement et c'est cela qui est à l'origine du problème actuel.

Ce n'est donc pas la digue basse qui provoque le nouvel épisode d'érosion de la dune de Montmartin par l'arrière, mais l'absence d'entretien du chenal et le rétrécissement par le sable de l'embouchure du havre à l'origine du nouveau détournement du lit de la Sienne vers le delta du Passevin.

Détruire la digue basse ne pourrait qu'accélérer le processus d'érosion de la dune qui a conduit à cette première phase de travaux.

Des solutions peu pertinentes :

Prôner des solutions aussi simplistes ne paraît pas vraiment sérieux. Cela n'aurait pour effet que de ramener la situation telle qu'au début des années 80, réduisant à zéro les travaux déjà effectués, ce qui, en l'occurrence finirait par coûter beaucoup plus cher que le projet actuel.

On touche là à un des points cruciaux de ce débat : Agir sur la nature ou pas ? Détruire la digue basse pour rétablir le fonctionnement naturel du havre ? On a le droit de penser cela, mais cela implique aussi d'en assumer les conséquences et donc de les estimer correctement.

Nous ne sommes pas là au milieu d'un parc naturel uniquement habité par la faune et la flore, on est ici aux abords de sites urbanisés et cultivés. Les conséquences économiques et financières de la destruction de la dune de Montmartin seraient extrêmement lourdes. La valeur estimée en 1994, alors que la station d'épuration n'existait pas, était estimée entre 1,8 et 2,1 millions d'euros. Cette estimation faite aujourd'hui serait à l'évidence nettement plus lourde encore, ce qui invite à relativiser le coût de ces opérations.

Il est aussi une autre conséquence sur laquelle il faut s'interroger : Le colmatage du havre dont on constate l'accélération, principalement côté pointe d'Agon. Il y aurait lieu, là aussi, de mesurer les conséquences sur la faune et la flore du l'estuaire.

En ce qui me concerne, je crois que l'on peut aussi envisager les choses d'une autre manière sans pour autant négliger la qualité du site et les protections de l'environnement qui ont été instaurées.

De la même manière que l'association **AVRIL**, qui agit en faveur de la protection de la nature, procède à l'entretien des rivières par le nettoyage des berges, l'élagage des arbres et aussi par la formation et l'information, **le havre de Regnéville mérite lui aussi d'être entretenu.**

Laisser faire la nature me semble une solution un peu courte et ce n'est pas forcément la méthode la plus judicieuse.

Projet actuel.

Devant l'accélération rapide de l'obturation de l'entrée du havre, phénomène d'accélération-décélération des courants dans le goulot qui se rétrécit, blocage des possibilités de chasse d'eau au jusant, et la reprise à contre-pied de l'érosion de la dune, le syndicat de baie de Sienna a demandé que soit réétudiée la reprise des travaux entamés en 1987.

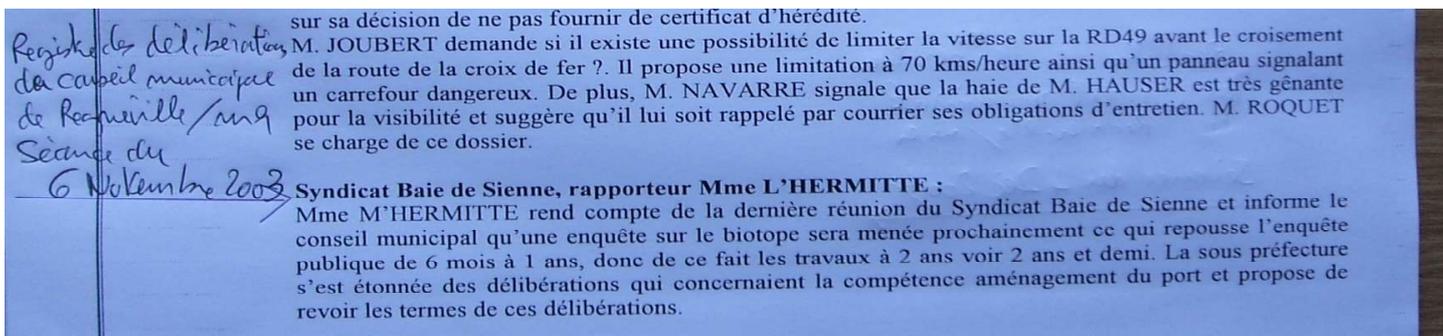
Quels choix en 2007 ?

Des choix	Actions	Conséquences
Ne rien faire	Accélération du colmatage et modification définitive de l'écosystème.	Erosion de terres agricoles ; destruction de zones urbanisées et de la station d'épuration
Détruire la digue basse	Déplacement rapide du lit de la Sienna vers l'est. Travaux tout aussi importants	Erosion accélérée de terres agricoles ; destruction de zones urbanisées du sud de Montmartin, du nord d'Hauteville et de la station d'épuration
Le projet accepté par tous les conseils municipaux riverains.	Recentrage mécanique du lit de la Sienna. Rétablissement de la vitesse du courant donc « effet chasse d'eau »..	Sauvegarde des zones menacées. Maintient du biotope actuel, faune et flore.

Le projet est la moins mauvaise solution et contrairement aux affirmations gratuites, elle est une des défenses les plus douces du littoral : du sable libre, pas de sacs de sable, pas d'enrochements lourds, déposés en urgence

Premier petit mensonge :

Prétendre que ces travaux sont projetés secrètement depuis 5 ans est mensonger. Le syndicat de baie Sienna a informé régulièrement les élus de l'avancée de ces études. Dès 2001, les conseils municipaux concernés étaient informés qu'ils auraient à donner leur aval par le biais d'une enquête d'utilité publique. Voir ci après l'extrait du compte rendu du conseil municipal de Regnéville sur mer du 04 Décembre 2001



Cependant, je suis d'accord pour penser qu'une réunion publique aurait pu être programmée. Cela aurait permis de transmettre un certain nombre d'informations et d'en débattre. Cette proposition a d'ailleurs été faite par les représentants de la municipalité de Regnéville sur mer lors d'une réunion du syndicat de baie Siemie, mais cette demande n'a pas été retenue. Pour ma part, même si c'est un exercice difficile, je regrette cette absence.

Second petit mensonge et petite mauvaise foi :

Le projet a donc fait l'objet de véritables études d'impact et c'est pour cela qu'il a reçu l'aval des différentes administrations chargées de l'environnement dont la DIREN, DDE maritime, ministère de l'environnement. Il est donc quelque peu mensonger de dénoncer la non prise en compte des protections environnementales. Il me semble aussi reconnaître un peu de mauvaise foi lorsque vous dénoncez la complexité du dossier tout en demandant, de façon assez contradictoire, un moratoire et des études complémentaires !

Ajouter des études aux études apparaît, ici, plus comme une volonté de bloquer de façon détournée les travaux que de voir comment réduire les impacts lors de leur réalisation.

Quelques précisions sur les travaux prévus.

La description que vous faite des travaux mérite quelques précisions nécessaires concernant la durée, la période et la méthode retenue.

Le projet prévoit donc de réaliser ce travail sur 17 jours ! et non pas sur trois mois. Ces trois mois sont la période pendant laquelle les études d'impact ont jugé l'action réalisable avec le moins de répercussions possibles sur la faune.

Cet impératif de temps tient au fait que le creusement d'un chenal et l'arasement du banc de sable prolongeant la pointe d'Agon doivent être faits le plus rapidement possible. Il faut éviter que le sable déplacé ne revienne immédiatement. Il faut donc, comme on l'a vu précédemment, tout aussi rapidement, rétablir la fonction de « chasse d'eau » que constitue le débit de la rivière et le courant jusant. Cette fonction est actuellement fortement entravée par le bouchon de sable qui s'est constitué juste en arrière de la digue basse.

Cette course contre la montre implique l'utilisation de moyens importants. D'où cette « noria » de camions qui est tant critiquée que redoutée.

Certes, il y aura, sur une courte période, une forte activité mécanique.

Mais le projet s'est attaché à encadrer le plus possible cette activité :

Le travail n'aura lieu qu'au centre de l'estuaire, sur des espaces peu sensibles. Les déplacements ne se feront que sur l'estran, encadrés par des couloirs de circulation afin de réduire le plus possible les surface impactée. Ces solutions visent à éviter d'abîmer la flore dunaire et à ne pas porter atteinte aux lieux de nidification des Gravelots à collier interrompu.

Utilisation de moyens maritimes : Drague et canalisations d'acheminement.

Cette possibilité reste toujours discutable mais elle n'a pas été retenue pour deux raisons : Difficulté de faisabilité (longueurs de canalisations, rapidité de travail etc.) et coût supérieur.

Cependant, il me semble que cette technique reste tout à fait envisageable pour les phases de travaux suivantes qui seront de beaucoup plus faibles ampleur.

Il est certain que l'on paye ici l'absence d'entretien ayant entraîné l'accumulation de sable pendant 20 ans. Un entretien régulier aurait permis le recours à des solutions plus légères.

Il est certain aussi, au regard des conséquences prévisibles du contournement de la digue basse, qu'il est aujourd'hui nécessaire de se poser la question de la meilleure méthode d'entretien régulier de ce site.

Impacts.

Oui il y aura un impact. Mais il sera mesuré et faible.

La surface impactée par l'arasement de l'extension de la pointe d'Agon sera d'un demi hectare, l'équivalent d'un terrain de football. Rapportée à la surface du havre de Regnéville, 870 hectares, je ne pense vraiment pas que cela puisse entraîner un bouleversement irréversible de son écosystème.

D'autre part, la suppression de ce reposoir, soulignée par le rapporteur de l'enquête d'utilité publique sera certainement fort bien compensée par le comblement de la boucle actuelle de la Sienne vers le Passevin.

Concernant les Gravelots, l'étude d'impact indique que ces oiseaux savent se déplacer sur le littoral qu'ils ont choisi de coloniser pour y trouver les meilleurs emplacements. C'est pourquoi la période de mars a été choisie car elle permettrait de démarrer les travaux avant, ou pendant, que ceux-ci s'installent. De ce fait les Gravelots iront poser leurs nids là où c'est le plus calme pour leurs petits et on évite de les déranger après leur installation, ce qui pourrait porter préjudice à leur reproduction.

Enfin, l'expérience de l'installation de la digue basse, en 1987, montre à l'évidence que les trois mois de travaux n'ont pas entraîné d'impact grave sur les colonies d'oiseaux vivant sur le havre, ni sur sa biodiversité! Les travaux qui auront lieu auront peut être un impact sur les oiseaux, mais elle sera faible et très temporaire.

Financements

Vous portez une partie importante de la critique sur l'aspect financier de l'opération.

En ce qui concerne les coûts annoncés dans le dossier d'enquête publique, vous avez raison de critiquer la base retenue sur l'année 2002. Il aurait été beaucoup plus logique et plus clair de procéder à leur réévaluation avant de publier ce dossier.

Mais il faut aussi noter qu'à force de reculer l'échéance, les coûts ne peuvent qu'évoluer encore.

Ces observations faites, il est important d'informer le public correctement à la fois sur la valeur de ces coûts et sur la répartition de ces charges sur le portefeuille des citoyens.

Tout d'abord, sur l'évaluation de ces coûts.

Il y a deux possibilités d'aborder ce sujet :

- Soit on cadre les travaux sur l'enveloppe prévue en 2002 et l'on retire autant de sable que possible avec les 381 125€ prévus.
- Soit on procède à une réévaluation de ceux ci.

Pour ma part, C'est la solution que j'ai privilégié. Il est tout a fait possible de procéder nous même à une réévaluation. Je me suis dit qu'en ajoutant 20% aux prix annoncés pour 2002, cela devrait donner approximativement une bonne idée de ce que seront ces coûts pour une réalisation des travaux identiques en 2007.

Voilà ce que donne cette réévaluation pour l'opération « élargissement déplacement du chenal »:

	Taux subventions	Montant 2002	Montant 2007 (+20%)
Département	37%	117 906	141 487
Etat	15%	47 800	57 360
Région	15%	47 800	57 360
Syndicat baie de Sienne	33%	105 160	126 192
TVA	19.6%	62 458	74 950
Total TTC		381 125.	457 350

Le coût directement imputable au syndicat baie de Sienne serait donc de **126 192 €**

Le Syndicat baie de Sienne est supporté par 7 communes dont 4 sont directement concernées par les travaux envisagés. Les statuts actuels imposent que ce soient ces 4 communes qui supportent cette charge d'investissement.

Je propose de jauger l'impact financier de ces travaux sur la base de calcul de la DGF lissée, c'est-à-dire prenant en compte à la fois les habitants permanents de chaque commune et les résidences secondaires. Cette base est celle fournie aux communes par la préfecture de la manche :

COMMUNE	Population DGF	Taux de représentation de la commune	Valeur participation
Regnéville sur mer	1029	11.69 %	14 752 €
Montmartin sur mer	1932	21.96 %	27 712 €
Hauteville sur mer	1195	13.58 %	17 137 €
Agon Coutainville	4643	52.77 %	66 591 €
Total syndicat	8799	100 %	126 192 €

Autre angle d'appréciation, voici le coût de ces travaux ramené par habitant DGF :

$$126\,192\text{ €} / 8799 = \mathbf{14,34\text{ € par habitant}}$$

A titre de référence, voici le nombre d'habitants permanents par commune :

Regnéville sur mer = 800 habitants

Montmartin sur Mer = 1113 habitants

Hauteville sur mer = 650 habitants

Agon-Coutainville = 2813 habitants

Total = **5376** habitants

A chacun d'apprécier à sa vraie valeur le coût de cette opération, mais, personnellement, cela ne me semble pas, exagérément, insupportable.

La seconde partie du dossier : Protection de Hauteville sur mer.

Le projet consiste à remplacer un épi existant et à créer 5 épis transversaux, devant la digue, en pente douce et au comblement par le sable provenant des travaux de la sortie de la Sienne.

Nouveau petit mensonge :

Petit mensonge mais qui pèse lourd dans la compréhension du dossier.

La concession de trente ans concerne les épis de Hauteville. Et non pas une carrière de sable. C'est l'emplacement concédé par le domaine maritime sur la plage de Hauteville pour leur construction !

Une méthode douce :

On sait que le problème des digues est l'effet de réfraction qu'elles produisent et les impacts importants que cela entraîne sur les côtés de celles-ci.

La digue de Hauteville a été construite au début du 20^{ème} siècle. A cette époque on n'avait pas encore mené toutes ces études qui nous permettent aujourd'hui de mieux connaître ces effets.

Sans rentrer plus dans les détails, l'opération consiste à rehausser le niveau de la plage en respectant une pente douce afin d'amener la houle à s'atténuer le plus possible avant de heurter la digue. Cette option vise donc à redonner à la plage ses caractéristiques originelles et se rapproche, autant que faire se peut, des méthodes douces prônées aujourd'hui dans le cadre de la protection des zones littorales menacées.

La création d'épis perpendiculaires vise à empêcher la divagation transversale du sable due aux courants et à la houle. Cette méthode déjà appliquée devant la plage de Montmartin sur mer a montré que cela fonctionnait.

La prise en charge financière de cette partie des travaux sera répartie de la même manière pour le chenal, mais **la part locale sera assurée uniquement par l'Association Syndicale de Défense Contre la Mer de Hauteville sur mer.**

Conclusion.

Le Havre de Regnéville sur mer ne verra pas de transformations défigurantes et irréversibles !

Ici point de mur disgracieux, pas de transformation définitive du paysage, pas de créations d'ouvrages importants, ni de bétonnage d'une infrastructure touristique, ni de création de marina ou, encore, de carrières.

Il est urgent d'intervenir pour éviter des dégâts beaucoup plus graves que ce que vous craignez aujourd'hui. De la même manière que l'on entretient les forêts ou les rivières, il est indispensable de prévoir l'entretien du chenal de sortie du havre.

Il est donc tout aussi indispensable de réfléchir intelligemment à la meilleure méthode possible pour réaliser cet entretien de façon la plus douce possible sur le long terme.

Mais assurément, empêcher la réalisation de ces travaux entraînerait des conséquences graves et difficilement contrôlables. J'en appelle donc à votre sens des responsabilités afin de ne pas vous engager aveuglément dans une telle démarche.

Michel Juhel